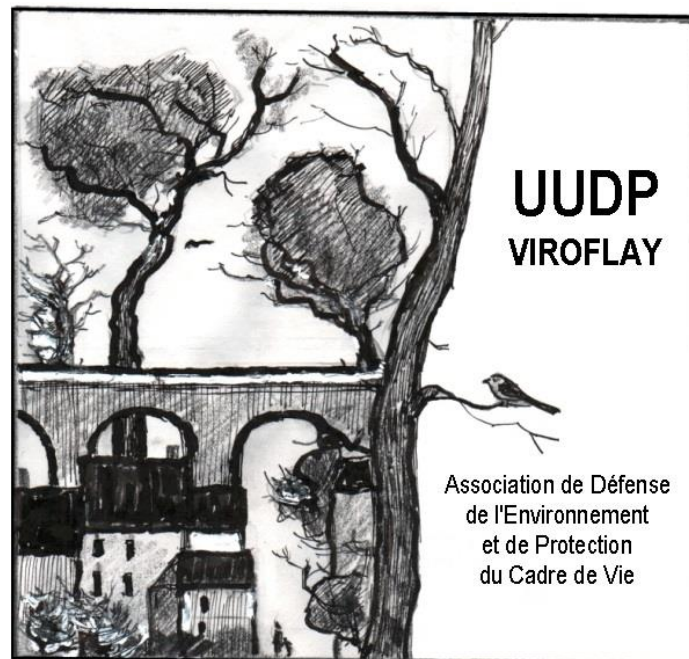


UUDP- VIROFLAY

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Association n°4641 déclarée le 27/01/1962 (loi 1901),
agrée selon l'art. L-121.8 du code de l'Urbanisme (Arrêté préfectoral du 23/11/1984)

Siège social : 27 rue Costes et Bellonte - 78220 Viroflay
Correspondance : 4 rue du Colonel Fabien- 78220 Viroflay
Tél : 01 30 24 32 57 - CCP : 18 808 75 K Paris
Site Internet : www.uudpviroflay.fr et Mail : contact@uudpviroflay.fr



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du Mardi 29 Mars 2022 à 20h30

à la Salle Dunoyer de Segonzac

L'Assemblée Générale de notre Association UUDP-Viroflay du 29 Mars n'a malheureusement réuni qu'une trentaine d'adhérents présents ou représentés étant données les conditions sanitaires toujours présentes.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale comprend :

La partie réglementaire :

- Rapport Moral,***
- Rapport Financier,***
- Election de membres au Comité de Direction.***

Elle est suivie des principaux sujets concernant notre Environnement et notre Cadre de Vie sur lesquels l'UUDP a travaillé dans les années qui viennent de s'écouler.

Le Rapport Moral

Pendant les deux dernières années, à cause du Covid, nos actions ont été réduites mais nous avons continué à maintenir nos interventions concernant l'Environnement et le Cadre de Vie des Viroflaysiens, ce qui est le but de notre Association

L'UUDP a participé aux derniers Forums des Associations de septembre qui se sont tenus malgré les exigences de sécurité sanitaire.

L'UUDP a eu un rendez-vous avec M. le Maire le 20 janvier 2021 au cours duquel nous avons pu aborder, en particulier, l'urbanisme, la circulation apaisée, les pistes cyclables, l'éclairage des rues.

L'UUDP a été demandée par des riverains d'opérations immobilières pouvant créer des dommages à leurs immeubles, principalement rue de Jouy. Des précautions supplémentaires ont été prises par les réalisateurs.

Le Président de l'UUDP participe aux réunions du jury concernant l'attribution des marchés publics pour les opérations immobilières de la ville dans le cadre de l'opération « Viroflay 2025 », c'est-à-dire les constructions sur l'îlot des réservoirs comportant une crèche de 40 berceaux, et sur la partie haute du Domaine de Bon-Repos ; mais aussi pour le gymnase des Prés-aux-Bois.

L'UUDP consulte les permis de construire adoptés et présente des commentaires s'ils sont nécessaires.

L'UUDP a participé aux réunions de préparation :

-des circulations douces et obtenu un meilleur marquage des pistes cyclables, notamment celles à contresens ainsi que la pose de panneaux triangulaires autorisant les cyclistes à tourner à droite à un feu rouge ;

-de l'aménagement du quartier du Village pour lequel la rue Jean Rey, dont nous avons indiqué la dangerosité, est envisagée en sens unique.

L'UUDP est consultée par la Municipalité afin de donner son avis sur les projets d'installation de nouvelles antennes-relais pour la téléphonie mobile. Des antennes prévues rue de Kolokani derrière la Bibliothèque ont ainsi pu être refusées par M. le Maire. Par ailleurs, nous demandons d'effectuer des mesures de champ électromagnétique quand les nouvelles antennes seront mises en service.

L'UUDP a participé à l'opération « Forêt Propre » en forêt de Meudon le 8 octobre dernier qui, malheureusement n'a réuni que très peu de volontaires. La dernière opération « Forêt Propre » a eu lieu samedi dernier 26 mars. Mais nous n'avons eu que peu de participants !

L'UUDP a demandé le remplacement des plantations d'arbres effectuées sur le passage du tramway et qui n'avaient pas supporté les périodes de sécheresse. Une partie au-dessus de l'entrée du tunnel a été complétée, il reste à remplacer la portion autour du puits de secours.

Nous avons demandé pendant de nombreuses années l'accessibilité des quais des 3 gares SNCF pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les gros chantiers, qui ont amené des grandes perturbations à proximité des gares, sont maintenant presque terminés.

Je vous demande, maintenant, d'avoir une pensée pour les adhérents de l'UUDP qui sont disparus ces derniers temps et, en particulier, pour M. Jack Alleaume qui fut, pendant longtemps, un de nos fidèles correspondants de quartier.

Je termine ce rapport moral en vous rappelant, comme à chacune de nos Assemblées Générales, que nous avons besoin de renforcer le Bureau de notre Association et attendons les bonnes volontés.

Pour le Bureau, le Président : André Bassez

Le Rapport financier

Les finances de notre Association ont été perturbées pendant la période du Covid. D'une part les rentrées ont été diminuées avec 42 adhésions pour 722€ en 2020 et 52 adhésions pour 947€ en 2021 ce qui a été compensé par une réduction très importante des frais de reprographie. Le solde en fin de ces deux exercices reste à 20537,81 €. Nous avons donc un « matelas » qui permettrait une action en justice si nécessaire et aussi des actions pour notre environnement et notre cadre de vie.

Votes des rapports :

L'approbation du rapport moral ainsi que du rapport financier est votée à l'unanimité par les présents et représentés.

Election des membres du Bureau de l'association

Suite aux conséquences du Covid, l'ensemble des membres du Bureau actuel est à réélire, se représentent :

André BASSEZ

Gérard BOURGUELLE

Sylvain HELLARD

Bruno MILLET

Cyril VARNIER

Michel LESEIGNEUR qui était coopté précédemment

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité des présents ou représentés

Après l'Assemblée Générale, Catherine VANGYSEL s'est proposée pour faire partie du Bureau UUDP, elle est donc cooptée dans le Bureau et se présentera officiellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2023.

Après la partie « réglementaire » de cette Assemblée Générale, la réunion se poursuit et aborde différents sujets concernant notre Environnement et notre Cadre de Vie :

1) Les constructions d'immeubles :

1-a)-Par la Municipalité :

Depuis l'approbation du PLU en 2013, la Municipalité a commencé la réalisation des constructions envisagées dans le cadre du projet « Viroflay à l'horizon 2025 ». Elles concernent la partie haute du Domaine de Bon-Repos avec 62 logements, l'îlot des Réservoirs avec 40 logements et une crèche de 40 berceaux ce qui permettra ensuite le réaménagement complet de la salle Dunoyer de Segonzac. Il y a aussi l'agrandissement et le réaménagement du gymnase des Prés-aux-Bois. Pour ces projets, le Président de l'UUDP fait partie du jury permettant d'attribuer les contrats aux concepteurs/réalisateurs. Viendront, par la suite, les projets de remplacement de « la Forge », puis, sur la place de la gare Rive-Droite, un immeuble de logements BRS (Bail Réel Solidaire) avec, au rez-de-chaussée, un petit super marché.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil Municipal, le bilan des opérations d'achat de terrains par convention avec l'EPPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) a été présenté. Un certain nombre de sites à acquérir ont été mentionnés tels que : sur l'avenue du Général Leclerc les 69 à 83 ; 108 ; 145 à 149 ; 160 ; 183 ; 222 à 226 ; puis le 17 rue Rieussec ; l'îlot Verdun ; la gare Rive Droite ; l'angle Herbron/Leclerc ; la Patte d'Oie.

Avis des adhérents :

Etant donné le nombre de constructions en cours de réalisation ou bien envisageables, certains adhérents se demandent quelle va être l'augmentation de la population à Viroflay dans les prochaines années surtout avec la mise en construction des autres projets prévus dans « Viroflay à l'Horizon 2025 » ainsi que ceux qui seront inclus dans la mission confiée à l'EPPFIF. Comment, alors, la ville de Viroflay pourra accueillir tous les nouveaux arrivants avec leurs souhaits et leurs besoins ?

1-b)-Par les promoteurs privés :

Les promoteurs ont profité largement des possibilités offertes par le PLU dans les zones proches des gares ainsi que le long de l'avenue du Général Leclerc. Si certaines de ces constructions ne posent pas trop de problèmes, bien qu'elles apportent pendant les travaux des gênes locales

de bruit et d'encombrements pour le voisinage ainsi que de circulation, par contre, il n'en est pas de même pour les constructions de la rue de Jouy positionnées sur une nappe phréatique qui a amené, pour le n°44 des désordres importants à des maisons riveraines et, pour le n°40, de grosses craintes et quelques dégâts lors de la démolition des bâtiments existant sur le site. L'UUDP, dans la mesure de ses moyens, a servi de relais pour aider les différents riverains concernés. Une réunion de mise au point a été tenue en Mairie le 21 février.

Avis des adhérents :

Des voisins des constructions effectuées pour le « Domaine du Roi » et le « Domaine de la Reine » se plaignent de la densification apportée dans cette « zone pavillonnaire » où l'ensemble des arbres existant sur ces terrains (même ceux paraissant remarquables) a été rasé alors qu'il aurait été plus raisonnable de garder les plus beaux pour maintenir une partie de zone verte dans toute cette grande propriété en conservant des portions de terrain en « pleine terre ».

2) Les circulations douces et apaisées

Ces circulations douces concernent les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés. Il faut pouvoir les adapter au tissu de nos voiries urbaines.

2-a)-Circulation des piétons :

Il faudrait que les piétons puissent disposer de trottoirs leur permettant de se croiser et de laisser passer les voitures d'enfants ou les fauteuils roulants.

2-b)-Circulation des cyclistes :

La Municipalité a organisé des réunions, auxquelles des membres du Bureau de l'UUDP ont participé. Il faut maintenant définir, préparer puis mettre en œuvre les créations ou les prolongements des pistes cyclables existantes. La définition de ces pistes cyclables devra prendre en compte les besoins exprimés par ceux qui s'en serviront.

Il a été admis que l'aménagement de pistes cyclables insuffisamment marquées et protégées sur les trottoirs n'était pas une bonne solution car

peu de cyclistes les empruntent et les piétons ont tendance à s'approprier ces pistes.

La généralisation des circulations de vélos en double sens dans les rues en sens unique pour les voitures est prévue par la Municipalité à condition que la largeur et le profil de ces rues le permettent.

Avis des adhérents :

Les personnes présentes souhaitent que certains cyclistes, soit en groupes soit seuls, respectent mieux les exigences du code de la route, tels que arrêts aux feux rouges ou l'éclairage la nuit, pour leur sécurité et pour celle des autres. Cette demande de respect du code de la route est d'ailleurs aussi valable pour certains conducteurs de véhicules motorisés.

2-c)-Les véhicules motorisés :

L'UUDP demande d'arriver à une circulation apaisée dans nos rues sans excès de vitesse risquant d'être dangereux pour les piétons, en particulier les enfants et les personnes âgées, mais aussi les cyclistes.

Pour cela, la Municipalité envisage de passer l'ensemble de la ville en zone 30, sauf les routes départementales (RD). Il faudra trouver des solutions pour que ces limitations de vitesse soient effectivement respectées !

Avis des adhérents :

Les personnes présentes font remarquer que le passage de la Ville en zone 30 sauf les portions de routes départementales (ce qui devrait inclure la route du pavé de Meudon qui n'est pas une route départementale) serait effectivement une bonne chose mais à condition que l'on installe des moyens (tels que chicanes en utilisant le stationnement ou pas) assurant que cette vitesse soit effectivement respectée mais en évitant ou supprimant les « gendarmes couchés » ou les « coussins berlinois » qui apportent du bruit et des vibrations au voisinage.

Le maintien prévu à 50km/h des routes Départementales amène des remarques car la RD53, c'est-à-dire la rue de Jouy, est très passagère et dangereuse et mériterait aussi de passer à 30km/h. Il ne peut pas non plus être envisagé de maintenir à 50km/h la RD56, c'est-à-dire la rue Gaston Boissier et la rue Jean Rey.

Le cas de la route du Pavé de Meudon qui sert de route de contournement de la RD10, principalement pour les Versaillais, mais n'est pas une route départementale, doit être inclus dans les zones 30. En effet, les voisins de cette route, en particulier proches des ralentisseurs se plaignent des vibrations ressenties dans les logements lors des passages des véhicules et camions qui vont encore trop vite, même s'ils respectent « presque » les 50km/h, lorsqu'il y a le radar pédagogique !

3)-Les aménagements de certains quartiers de Viroflay :

En complément du programme annuel de réfection des rues de Viroflay, la Municipalité envisage de réaménager certains quartiers de la Ville après celui qui a été réalisé dans le quartier de la Marquette.

3-a) Le quartier du Village :

Des réunions ont été organisées par la Mairie pour présenter le projet préparé à l'aide de cabinets extérieurs, aux représentants du Quartier du Village, l'UUDP était présent et a fait parvenir quelques remarques par écrit. Le projet est visible sur le site de la Ville dans le compte rendu de la réunion « Grands Projets » du mois de février et dans le dernier « Magazine de la ville de Viroflay » d'Avril-Mai 2022.

Avis des adhérents :

Pour la rue Rieussec, notre ancien Maire, Monsieur Martin, afin de réduire la vitesse des véhicules dans le quartier du Village, avait mis en place des jardinières qui obligeaient les conducteurs à ralentir. Les personnes présentes ont bien compris que le remplacement des stationnements en épis par des stationnements longitudinaux permettra d'élargir au moins un des deux trottoirs pour faciliter la circulation des piétons. Cependant, pour éviter les possibilités d'excès de vitesse dans ce secteur, il faut absolument maintenir dans cette portion de la rue Rieussec soit des excroissances des trottoirs soit un stationnement à gauche dans une partie de la rue et à droite dans l'autre partie afin de créer des chicanes.

3-b) La place de la Fête :

Après la construction de l'EHPAD, de la nouvelle piscine, des nouveaux bâtiments de la rue de la Sablière et du haut du parc de Bon-Repos, la Municipalité va reprendre l'aménagement de la place de la Fête pour

lequel nous attendons les projets qui seront envisagés. Ils comporteront une piste cyclable.

3-c)-L'avenue du Général Leclerc :

Après toutes les constructions en cours actuellement, la poursuite de l'aménagement de cette avenue sera à prévoir par la Mairie il comprendra le carrefour du passage sous le Viaduc.

4)-Les aménagements des gares SNCF de Viroflay :

Les travaux de mise en conformité des gares SNCF afin de permettre l'accessibilité aux quais des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) que nous demandions depuis longtemps, sont maintenant pratiquement terminés. Il reste à faire le ravalement du bâtiment de la gare Rive-Droite à réaliser.

Avis des adhérents :

Certaines personnes font remarquer que les ascenseurs de la gare de Chaville-Vélizy ne fonctionnent pas encore et voudraient savoir quand ils seront opérationnels.

5)-Les problèmes des forêts qui nous entourent :

Certains problèmes ont été détectés par l'ONF dans nos forêts, il s'agit de :

5-a)-La maladie de l'encre du châtaigner :

Cette maladie peut atteindre tous les châtaigniers et les faire mourir en quelques mois ou quelques années. Or, certaines de nos parcelles comportent jusqu'à 70% de cette espèce. Cela risque d'amener des coupes rases désolantes qui ne seront plantées que l'année suivante avec d'autres espèces d'arbres insensibles à la maladie de l'encre.

5-b)-La prolifération du laurier du Caucase :

Depuis plusieurs années déjà, les lauriers du Caucase plantés pour les haies de jardins, grâce ou à cause des oiseaux ou du vent, sont à l'origine de repousses en bordures de forêt de ces lauriers qui n'ont rien à y faire. Certaines Associations regroupant des courageux essaient d'éradiquer ces plantes invasives dans nos forêts.

Avis des adhérents :

Il semble que la prolifération du laurier du Caucase dans nos forêts pose un gros problème, en particulier à Fausses-Reposes et en forêt de Versailles. Des Associations font des opérations de coupe qui nécessitent de disposer de matériel de coupe très performant. Il faut noter que la ville de Versailles a organisé, avec 70 personnes du Service des Espaces Verts de la Ville, une opération d'éradication qu'il serait souhaitable de mettre en place aussi dans notre commune de Viroflay et même ailleurs.

S'il y a des adhérents ou leurs amis qui sont prêts à éradiquer ce laurier envahissant en forêt de Fausses-Reposes, qu'ils se fassent connaître.

5-c)-Les plantations sur le tracé du tramway :

Suite aux étés très chauds et très secs, une partie des plantations d'arbres au-dessus de l'entrée du tunnel du tramway, le long de la RD53 vers Vélizy, a péri. L'UUDP a obtenu la replantation pour assurer la continuité de la forêt à cet endroit.

Le même dessèchement des plantations autour du puits de secours du tramway a été constaté. Nous avons demandé des replantations qui devraient pouvoir bientôt se réaliser.

6)-La propreté de la ville :

Suite aux demandes faites par l'UUDP la ville de Viroflay a acheté, comme à Versailles, un aspirateur puissant « Glutton » qui permet d'évacuer des trottoirs les déchets que ne pouvaient pas éliminer les « soufflettes » des balayeurs.

Avis des adhérents :

Il est signalé que la poubelle installée sur le terrain de l'ancienne Poste déborde régulièrement ce qui est gênant dans un site où passent beaucoup d'enfants. Il est proposé soit de mettre une poubelle plus grande, soit de vider l'actuelle beaucoup plus fréquemment.

Certains adhérents demandent si l'UUDP reçoit encore une subvention de la Municipalité, elle pourrait permettre de lancer en forêt de Fausses-Reposes une opération « Forêt Propre » et/ou éradication du laurier du Caucase. En fait, depuis plusieurs années, nous n'en avons pas fait la demande. La question sera étudiée au niveau du Bureau UUDP.

***Merci pour votre participation.
Nous attendons des volontaires dans le
Bureau de l'Association
et pour les Correspondants de Quartiers.***

L'UUDP-Viroflay possède un site Internet : www.uudpviroflay.fr sur lequel vous trouverez les informations sur notre Association.

Vous pourrez aussi communiquer par mail vos remarques et questions relatives à votre Environnement et votre Cadre de Vie sur : contact@uudpviroflay.fr

Correspondants de Quartier

| | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| M. BASSEZ André | 4, rue du Colonel Fabien |
| M. BOURGUELLE Gérard | 22, rue Chanzy |
| Mme DEJARDIN Clotilde | 21, rue Raphaël Corby |
| Mme GEOFFROY Monique | 16, rue Faidherbe |
| M. HELLARD Sylvain | 25 rue Galliéni |
| Mme LUSSIEZ Martine | 3, rue Arthur Petit |
| M. MILLET Bruno | 5, av. du Général Gouraud |
| Mme PACHOT Christine | 13, rue James Linard |
| Mme QUANDALLE Pierrette | 40, rue Jean Rey |
| Mme REBIFFE Thérèse | 7, rue Nicolas Nicquet |
| M. VARNIER Cyril | 2, rue des Marais |

Nos adhésions :

F.N.E. Ile-de-France.

Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE).

Association des Amis des Forêts de Versailles et de Fausses-Reposes.

Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM).

60 Millions de Piétons.

Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT).

Robin des Toits.

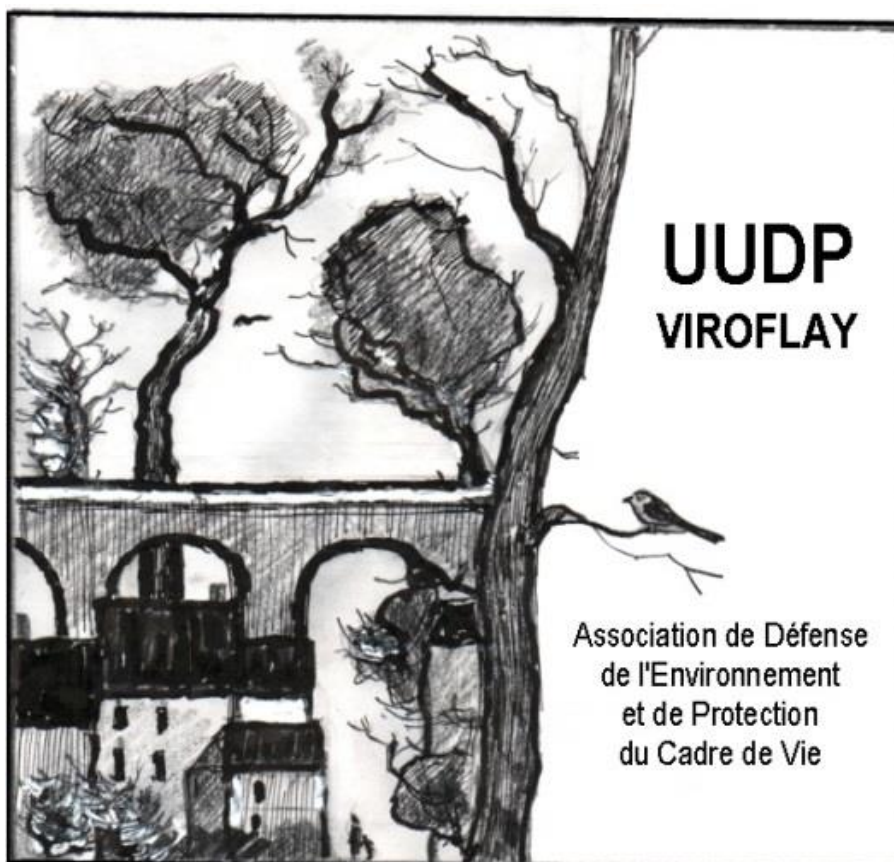
Pour la Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTÉM).

Cotisations UUDP pour l'année 2022

La cotisation annuelle est de 8 € pour les sympathisants,
12 € pour les membres adhérents
à partir de 20 € pour les membres bienfaiteurs.

Elle peut être versée soit à votre correspondant de quartier soit au Président de l'Association, au 4 rue du Colonel Fabien à Viroflay.

L'UUDP-Viroflay est un organisme d'intérêt général au sens du code général des impôts. Les cotisations et dons sont déductibles des revenus déclarés. Une attestation fiscale sera remise pour tout versement égal ou supérieur à 12 €.



Bulletin d'adhésion (1) ou de renouvellement (1) - Année 2022

Nom.....Prénom.....courriel.....
Adresse.....

soutient l'action de l'UUDP et verse sa cotisation de..... €, le2022
à l'ordre de l'UUDP-Viroflay par chèque bancaire(1), chèque postal(1), en espèces(1).

(1): rayer les mentions inutiles